

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SPINCOURT  
Séance du 28 avril 2011 à 20 H 30**

L'an deux mille onze, le **28 avril à 20 H 30**

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 18 avril 2011 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER.**

Toutes les Communes sont représentées sauf Nouillonpont.

**Délégués présents :**

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Mme Jocelyne ANTOINE,     | - Mr Jean Marie MISSLER,    |
| - M. AUBRY Jean Louis,      | - Mr Yves MODESSE,          |
| - Mr Bernard BABIN,         | - Mr Maurice MORIN,         |
| - Mme Marie Claire BAUDLET, | - Mr Yves OTHE,             |
| - Mr Jean Marie BLONDIN,    | - Mr Bernard PETIT,         |
| - M. François BRELLE,       | - Mme Suzanne PIERRET,      |
| - Mme BROGGI Josette,       | - M. Serge PIRAN,           |
| - Mr Benoît DUCHET,         | - Mme Arlette QUENTIN,      |
| - Mr James DUCHET,          | - Mr Gilles SPINELLI,       |
| - M. Francis FAYON,         | - Mr Alain SUSEK,           |
| - M. GAND Philippe,         | - Mr Massimo TRINOLI,       |
| - Mr Roger GILLET,          | - M. WATRIN Simon,          |
| - M. GOEURIOT Marc,         | - Mr Christophe WILCKE,     |
| - M. GRIFFON Philippe,      | - Mme Suzanne CHARTON,      |
| - M. HARACZAJ Philippe,     | - Mme GARNIER Marie Claude, |
| - M. HENRY Jean Paul,       | - M. Guy GILQUIN,           |
| - M. Michel LAMBOTTIN,      | - M. Michel JOZAN,          |
| - Mme Nicole LATOUCHE,      | - M. MAIRE Loïc,            |
| - Mr Thierry LEPLOMB,       | - M. Christian PERGENT,     |
| - Mr Jean Claude LOISON,    | - M. SALLIN Arnaud          |
| - Mme LOUIS PIZZAGALLI S.   | - Mme Danièle VIVARELLI.    |
| - Mr Bernard MARRE,         |                             |

**Délégués excusés :**

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - Mme ADNET Claude,    | - M. MAZET Thierry,    |
| - Mme Sabine ARTISSON, | - M. MIETTON Marcel,   |
| - M. Christophe CAPUT, | - M. REMY Jean Paul,   |
| - Mr Bernard COLLIN,   | - M. SCANGA Pascal,    |
| - M. DEVILLE Eric      | - M. SCHWAB Ferdinand, |
| - M. HESSE Jean Paul,  |                        |

## **Procurations :**

Néant

## **Participants non élus :**

- Mme Nadine SCHMIT,
- Mme Sylvie TUCCONI,
- M. le Trésorier de Spincourt,
- M. WIDEHEM Serge,
- M. WULLER Jean Pierre.

Nombre de Membres présents votant : **42/50**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mr Michel LAMBOTTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## **Ordre du jour :**

1. Adoption des comptes administratifs et affectation du résultat :
  - a) Du budget général,
  - b) Du budget ordures ménagères,
  - c) Du budget maison de santé,
  - d) Des budgets lotissements - ZA.
2. Vote des taux d'imposition 2011.
3. Vote des budgets primitifs 2011 :
  - a) Du budget général,
  - b) Du budget ordures ménagères,
  - c) Du budget maison de santé,
  - d) Des budgets lotissements - ZA.
4. Régime de TVA sur lotissements - ZA
5. Examen de la proposition de création d'une communauté d'agglomérations.
6. Point sur la réforme de l'intercommunalité.
7. Compte rendu des réunions des commissions de la CODECOM.
8. Validation du programme voirie 2011.
9. Validation du programme éclairage public 2011.
10. Validation de l'APD (avant projet définitif) du groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
11. Crèches intercommunales :
  - a) Bilan 2010,
  - b) Modification du règlement intérieur,
  - c) Ouverture et fermeture de poste,
12. Etat des marchés conclus en 2010.
13. Souscription d'une ligne de trésorerie.
14. Modification statutaire pour transfert de siège social de la CODECOM.
15. Choix d'un prestataire pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments de la CODECOM.

16. Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des installations électriques des groupes scolaires et du bâtiment administratif de la CODECOM.
17. Questions diverses.

Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 22 février 2011 est approuvé.

## 1. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DU RESULTAT

### a) BUDGET GENERAL

#### **Adoption du compte administratif du Budget Général**

Un exemplaire du compte administratif 2010 du budget général a été envoyé à chaque délégué pour analyse. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président. Le Président précise que le compte administratif du budget général est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Le Président sort de l'enceinte et un Vice Président fait procéder au vote du compte administratif du budget général par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget général et approuve le compte de gestion du trésorier.

Voix pour : 41  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

#### **Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget principal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Général  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,  
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

## Affectation du résultat 2010

### Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	1 982 516.39
Recettes de l'exercice	2 396 848.46
Résultat de l'exercice	414 332.07
Résultat antérieur	316 969.50
Résultat net à affecter	731 301.57

### Section d'investissement

Résultat de l'exercice	562 506.96
Résultat antérieur	- 603 912.23
Résultat de clôture	- 41 405.27
Solde des restes à réaliser	- 6 524.00
Résultat net	- 47 929.27

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 Budget Général :

### Section de fonctionnement recettes

**002 => 683 372.30**

### Section d'investissement

#### dépenses

**001 => 41 405.27**

#### recettes

**1068 => 47 929.27**

Voix pour : 42  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## b) BUDGET ORDURES MENAGERES

### Adoption du compte administratif du Budget Ordures ménagères

Un exemplaire du compte administratif 2010 budget ordures ménagères a été adressé à chaque délégué. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président. Le Président précise que le compte administratif du budget ordures ménagères est en parfaite adéquation avec le compte de gestion. Le Président sort de l'enceinte et un Vice Président fait procéder au vote du compte administratif du budget ordures ménagères par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget ordures ménagères et approuve le compte de gestion du trésorier.

Voix pour : 41  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget ordures ménagères

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Ordures Ménagères,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,  
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

### **Section d'exploitation**

Dépenses de l'exercice	563 451.90
Recettes de l'exercice	610 001.88
Résultat de l'exercice	46 549.98
Résultat antérieur	- 13 258.37
Résultat net à affecter	33 291.61

### **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	4 870.11
Résultat antérieur	30 995.37
Résultat de clôture	35 865.48
Solde des restes à réaliser	0
Résultat net	35 865.48

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'affectation du résultat comme suit au BP 2010 Budget Annexe Ordures Ménagères :

### **Section de Fonctionnement Recettes**

**002 => 33 291.61**

### **Section d'Investissement Recettes**

**001 => 35 865.48**

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **c) BUDGET MAISON DE SANTE**

## Adoption du compte administratif Budget maison de santé

Un exemplaire du compte administratif 2010 budget maison de santé a été adressé à chaque délégué. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président.  
Le Président précise que le compte administratif du budget maison de santé est en parfaite adéquation avec le compte de gestion

Le Président sort de l'enceinte et un Vice Président fait procéder au vote du compte administratif du budget maison de santé par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget maison de santé et approuve le compte de gestion du trésorier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget maison de santé**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe maison de santé,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,  
Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

#### **Section d'exploitation**

Dépenses de l'exercice	0
Recettes de l'exercice	0
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur	0
Résultat net à affecter	0

#### **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	- 59 799.17
Résultat antérieur	0
Résultat de clôture	- 59 799.17
Solde des restes à réaliser	0
Résultat net	- 59 799.17

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'affectation du résultat comme suit au BP 2010 Budget Annexe maison de santé :

#### **Section de Fonctionnement Dépenses**

**002 => 0**

#### **Section d'Investissement Dépenses**

**001 => 59 799.17**

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## d) BUDGETS LOTISSEMENTS - ZA

### - Lotissement Dommary Baroncourt

#### Adoption du compte administratif Budget lotissement de Dommary Baroncourt

Un exemplaire du compte administratif 2010 du budget annexe lotissement de Dommary Baroncourt a été adressé à chaque délégué. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président. Le Président précise que le compte administratif du budget lotissement de Dommary Baroncourt est en parfaite adéquation avec le compte de gestion

Le Président sort de l'enceinte et un Vice Président fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe lotissement de Dommary Baroncourt par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget annexe lotissement de Dommary Baroncourt et approuve le compte de gestion du trésorier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget lotissement de Dommary Baroncourt

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Lotissement de Dommary Baroncourt,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010 lotissement de Dommary Baroncourt,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2010

##### **Section d'exploitation**

Dépenses de l'exercice 2 272.40

Recettes de l'exercice 2 272.40

**Résultat de l'exercice** 0

Résultat antérieur

**Résultat net à affecter** 0

##### **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice - 2 272.40

Résultat antérieur

**Résultat de clôture** - 2 272.40

Solde des restes à réaliser

**Résultat net** - 2 272.40

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'affectation du résultat comme suit au BP 2011 Budget Annexe Lotissement de Dommary Baroncourt :

### **Section d'investissement**

Dépenses

001 => 2 272.40

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **- ZA Alamont**

### **Adoption du compte administratif Budget ZA Alamont**

Un exemplaire du compte administratif 2009 du budget annexe zone d'activités Alamont a été adressé à chaque délégué. Un récapitulatif est présenté en séance par le Président. Le Président précise que le compte administratif du budget ZA Alamont est en parfaite adéquation avec le compte de gestion

Le Président sort de l'enceinte et un Vice Président fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe zone d'activités Alamont par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget annexe zone d'activités et approuve le compte de gestion du trésorier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget ZA Alamont**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 Budget Annexe Lotissement ZA ALAMONT,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2010 lotissement ZA ALAMONT,

Le Président propose au vote du conseil communautaire l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat 2009

#### **Section d'exploitation**

Dépenses de l'exercice	64 189.76
Recettes de l'exercice	19 311.08
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 44 878.68</b>
Résultat antérieur	44 878.68
<b>Résultat net à affecter</b>	<b>0</b>

**Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	21 648.28
Résultat antérieur	- 30 975.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 9 326.72</b>
Solde des restes à réaliser	0
<b>Résultat net</b>	<b>- 9 326.72</b>

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'affectation du résultat comme suit au BP 2010 Budget Annexe Lotissement ZA Alamont :

**Section d'investissement**

Dépenses  
001 => 9 326.72

Voix pour : 42  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

**2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011.**

Considérant le débat d'orientation budgétaire, et nonobstant les investissements importants du projet de BP 2011, le Président, propose aux délégués communautaires de retenir sans les modifier les taux d'imposition notifiés par les services de l'Etat suite à la réforme de la fiscalité.

	<b>Bases effectives 2010</b>	<b>Bases prévisionnelles 2011</b>	<b>Taux 2011</b>
TH	3 303 954	3 423 000	15.20
TFB	2 383 319	2 472 000	16.62
TFNB	901 602	920 800	22.78
CFE	213 390	231 700	11.50
FPZ	243 379	251 300	19.25

Allocations compensatrices : .....

TH : ..... 24 989  
TFNB : ..... 46 907  
T : ..... 893

Produit des taxes directes locales attendu 2011 : ....  
Produit : ..... 1 215 921  
Total allocations compensatrices : ..... 72 789  
Produit CVAE..... 34 910  
Prélèvement GIR ..... 220 956

Voix pour : 42  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

#### a) BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2011 a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget primitif général 2010 par chapitres pour le fonctionnement et par opérations pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### b) BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe 2011 ordures ménagères a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget annexe ordures ménagères 2010 par chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### c) BUDGET MAISON DE SANTE

Le budget annexe 2011 maison de santé a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget annexe maison médicale 2011 par chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### d) BUDGETS LOTISSEMENTS ZA

##### Lotissement de Dommary Baroncourt

Le budget annexe 2011 du lotissement de Dommary Baroncourt a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget annexe lotissement de Baroncourt 2011 par chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **ZA Alamont**

Le budget annexe 2011 de la ZA Alamont a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget annexe ZA Alamont 2011 par chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **ZA Eton**

Le budget annexe 2011 de la ZA d'Eton a été envoyé pour analyse à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire procède ensuite au vote du budget annexe ZA d'Eton 2011 par chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **4. REGIME DE TVA SUR LOTISSEMENTS - ZA**

Le Président expose aux délégués communautaires la nécessité d'assujettir la ZA Alamont, la ZA d'Eton et le lotissement de Dommary Baroncourt à la TVA de droit commun et au régime du réel.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **5. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS**

Mr LUX, président de la Codecom du Pays de Verdun, a récemment envoyé des courriers à tous les maires du Nord Meusien leur proposant la création d'une communauté d'agglomérations. Cette dernière regrouperait l'ancien arrondissement de Verdun soit 160 communes.

L'objectif est financier car cette création permettrait une augmentation importante de la DGF. Par exemple, pour la Codecom du Pays de Spincourt la DGF passerait d'environ 470 000 € à 1 170 000 €.

Cette somme serait récoltée et gérée par la gouvernance.

Toutes les structures devront avoir un même coefficient d'intégration fiscal. Il faudrait donc s'aligner sur Verdun (0,86).

Il s'agirait donc de travailler sur des territoires de grande superficie comme nombre de pays européens.

La représentativité des communes serait différente. Les petites communes seraient moins représentées (1 délégué par commune).

Mr Lux souhaite que sa proposition soit inscrite par Madame le Préfet à l'ordre du jour de la CDCI du 6 mai et étudiée.

Les membres du conseil communautaire souhaitent que cette proposition soit étudiée en CDCI.

Néanmoins ils ne valident pas l'adhésion à une telle structure.

## 6. POINT SUR LA REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE.

La réforme prévoit qu'aucune commune ne reste isolée et que les petites Codecom (< 5 000 hab.) se regroupent.

Le 6 mai 2011, Madame le Préfet organise une réunion de la CDCI afin de présenter sa proposition de schéma.

Il semble apparaître que l'Etat est prévu de regrouper Damvillers et Spincourt.

Lundi 18 avril 2011, les présidents et vice-présidents des deux Codecom se sont rencontrés. La volonté de Damvillers est plutôt de venir avec nous. Ils n'ont pas toutes nos compétences, notamment le scolaire et l'habitat, mais mettent actuellement tout en œuvre pour y parvenir. Ils ont un fort atout économique avec la présence de plusieurs entreprises sur leur zone artisanale.

La Codecom d'Etain a décidé de ne pas se regrouper.

Les échéances sont proches :

- 6 mai 2011 : proposition de schéma intercommunal
- 31 décembre 2011 : décision définitive
- 2012-2014 : 2 ans pour la mise en place des regroupements (mêmes compétences, même fiscalité...)

Les membres du conseil communautaire décident que le projet de rapprochement n'est pas suffisamment avancé pour délibérer maintenant. Ils décident néanmoins de poursuivre la réflexion.

## 7. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS DE LA CODECOM

- **Commission scolaire**

### **Frais de scolarité pour les enfants de l'extérieur du territoire**

Rappel du coût annuel pour la Codecom de la compétence scolaire : environ 660 000 € soit environ 1 000 € par enfant. Ce coût inclut les rémunérations du

personnel, les sorties piscine, les contrats de maintenance, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaire, l'électricité, le chauffage, le téléphone, etc.  
La commission propose au conseil communautaire d'augmenter les frais de dérogation de 330 à 350 €.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant le coût engendré par la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire,

Considérant l'avis de la commission scolaire,

Le conseil communautaire décide de fixer le montant des frais de scolarité à la somme de 350 euros par an pour les enfants scolarisés sur notre territoire et ne résidant pas sur le secteur intercommunal.

Ce forfait défini s'entend pour l'ensemble de l'année scolaire.

Voix pour : 42  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### **Dotation scolaire**

La commission scolaire a travaillé sur l'option d'inclure dans la dotation scolaire annuelle des écoles, les frais inhérents aux cartouches d'encre. Les commandes de cartouches ainsi que le règlement étaient gérés par la CODECOM au fur et à mesure des besoins des enseignants. Dans un souci d'équité, la commission propose au conseil communautaire d'augmenter la dotation scolaire de 5 euros, ce qui la porterait à 35 euros.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant le montant de la dotation scolaire fixé à 30 euros,

Considérant le fait que la Communauté de Communes du Pays de Spincourt commandait et réglait les cartouches d'encre pour les écoles hors dotation initiale,

Considérant le calcul du prix moyen de revient d'une cartouche par enfant et par an, estimé à 5 euros,

Considérant l'avis de la commission scolaire,

Le conseil communautaire décide de majorer la dotation par enfant de 30 à 35 € en incluant les frais de fournitures d'encre pour les imprimantes.

Ce forfait défini s'entend pour l'ensemble de l'année scolaire.

Voix pour : 42  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## **Règlement intérieur des cantines scolaires**

Un règlement des cantines a été étudié et créé afin de rappeler à tous les parents utilisateurs de ce service les droits et obligations de chacun.

Ce document est présenté en séance pour validation.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la nécessité de créer un règlement intérieur,

Considérant l'avis favorable de la commission scolaire et des membres du bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur des cantines scolaires.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **- Commission habitat**

Les travaux de la maison médicale avancent bien. Il n'y a pour l'instant aucun retard dans les délais.

Trois logements intercommunaux sont vacants : un à Sorbey et deux à Spincourt.

### **- Commission services de proximité**

Il est envisagé la création d'accueils périscolaires sur le RPI du Bois Brulé matin et soir ainsi qu'un service de cantine à midi. Trois réunions, une dans chaque village, auront lieu pour présenter les conditions de mises en œuvre de ces services. La faisabilité technique (les locaux) est actuellement étudiée en relation avec les services vétérinaires.

Le conseil communautaire valide cette réflexion et décide de poursuivre l'étude de faisabilité pour ces 5 villages du territoire.

### **Crèches : voir point 11**

Un agrément modulé a été demandé et accordé. En effet, la CAF impose un taux de fréquentation de 70 %. L'agrément modulé nous permet d'avoir ce taux sur une plage horaire plus restreinte (8h – 17h). En dehors de cette plage horaire, c'est un service rendu à la population mais qui entraîne un déficit budgétaire.

### **Accueil Périscolaire :**

La CAF demande à ce que tous les accueils périscolaires possèdent des tarifs modulables. Il est donc proposé de faire deux tarifs : un faible (prix actuel) et un plus élevé. Le bureau travaillera sur ce sujet.

Le recrutement de l'animatrice pour le RAM est en cours. Le service devrait débuter dès le 1<sup>er</sup> juin 2011.

#### - **Commission environnement**

Faisant partie intégrante du Grenelle de l'environnement, la **redevance incitative** est un mode de financement visant à favoriser la réduction des déchets, optimiser l'utilisation des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage), à maîtriser la hausse des coûts et améliorer la transparence.

Il convient donc de mener une réflexion sur ce sujet. Il est proposé, en partenariat avec la Codecom de Damvillers, de réaliser une étude financée à 70 % par l'ADEME.

**Filière pneus** : la Codecom rencontre des difficultés sur le ramassage des pneus. Un courrier va être envoyé aux 4 garages du territoire pour connaître leur volume annuel déposé à la déchetterie. Un courrier sera également envoyé à notre prestataire pour connaître le volume maximum qu'il peut prendre en charge.

Une tournée « **points tri** » sera faite prochainement pour obtenir un état des lieux.

La Codecom est en contact avec l'« Espace Info Energie » qui nous propose la possibilité de mettre en place une **permanence** au siège de la CODECOM.

## 8. VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2011

- Amel
  - ↳ Rue de l'église : arrachement
- Arrancy
  - ↳ Lopigneux chemin Didry : dérasement
- Billy
  - ↳ Chemin des Clorières : point à temps localisé
- Duzey
  - ↳ Faiénçage devant l'église
- Eton
  - ↳ Rue du bois et des abreuvoirs : arrachement, rabotage et BB
- Gouraincourt
  - ↳ Rue Maxime de Gouraincourt : emploi partiel à l'émulsion
- Loison
  - ↳ Diverses rues du village : arrachement
  - ↳ Camp Marguerre : trous à l'entrée, dérasement et mousse
- Mangiennes
  - ↳ Route du Haut Fourneau : 300 m. à refaire
- Muzeray
  - ↳ Route d'accès : calage

- Rouvrois sur Othain
  - ↳ Rue du bout de la ville : profilage et couche de roulement
  - ↳ Rue viviers, rue du milieu et rue du moulin : arasement et bicouche
  - ↳ Rue du lotissement : rabotage et enrobé
  - ↳ VC Remenoncourt – Rouvrois : arasement et enduit
- Saint Laurent
  - ↳ Rue de la paquette : couche de roulement
  - ↳ Rue château Persin : dérasement, point à temps localisé
  - ↳ Route de Merle : arasement et enduit d'entretien
- Saint Pierrevillers
  - ↳ VC Remenoncourt – St Pierrevillers : arasement et enduit
- Senon
  - ↳ Grand rue et rue de la place
  - ↳ Petite rue arrivée : virage à reprendre
  - ↳ Chemin de Vaudoncourt : création BB
  - ↳ Rue Lavaux
- Sorbey
  - ↳ Route de Longuyon : calage dans virage
- Spincourt
  - ↳ Haucourt la Rigole : reboucher les fissures route Haucourt – Réchicourt
  - ↳ Houdelaucourt : bicouche chemin Bourbon
- Villers les Mangiennes
  - ↳ Route de Saint Laurent : purges en pleine largeur (option)
  - ↳ Bois les Moines

Le conseil communautaire valide ce programme.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 9. VALIDATION DU PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2011

La commission éclairage public propose de réaliser les investissements suivants :

Village	Rue	Nbr point lumineux
<b>ARRANCY</b>	Rue d'Abord	8
	Crèche	1
	Hameau Eurantes	2
<b>PILLON</b>	Route de St Laurent	1
	Rue awiche (prévu 2010)	1
<b>SORBEY</b>	Angle rue du moulin	1
<b>ROUVROIS</b>	Hameau Constantine	1
<b>SENON</b>	Hameau Ratentout	1
<b>AMEL</b>	Hameau Bellevue	3
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>

Le conseil communautaire valide ce programme, et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 10. VALIDATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF) DU GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY BARONCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu l'opération de création d'un groupe scolaire acté lors du vote du budget,

Considérant l'APD présenté par le maître d'œuvre,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide l'avant projet définitif et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## II. CRECHES INTERCOMMUNALES

### - **BILAN 2010**

Un document synthétique concernant le bilan de fonctionnement des deux crèches intercommunales a été réalisé et étudié par la commission et le bureau.

Le bilan est expliqué aux conseillers communautaires.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le bilan des crèches intercommunales.

### - **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES**

Le règlement intérieur des crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api a été retravaillé par la commission et validé par le bureau. Le Président expose ce document aux membres du conseil communautaire. Le nouveau règlement intérieur inclut un contrat annuel (engagement des parents pour un nombre d'heures).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Vu le projet de règlement intérieur présenté en séance,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur des crèches intercommunales.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### - **OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE**

Le président rappelle aux délégués communautaires le départ d'une auxiliaire de puériculture en début d'année 2010 ainsi que le nouvel agrément pour 15 enfants à compter de janvier 2011.

Par conséquent, compte tenu du surcroît de travail occasionné un poste d'adjoint d'animation avait été ouvert mais non pourvu. Afin de respecter la législation en matière de petite enfance, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture à 20 heures.

Le conseil communautaire décide :

- a) La création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 de :
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup>, la rémunération se fera sur la base de l'échelle 4 échelon 1 pour les non-titulaires.
- b) La fermeture après avis du C.T.P. de
  - 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup>

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 12. ETAT DES MARCHES CONCLUS EN 2010.

Le Président présente aux délégués communautaires la liste des marchés conclus en 2010 conformément aux instructions du code des marchés publics.

Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009 (article 133 du code des marchés publics).

Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com>

### MARCHES DE TRAVAUX

#### MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Confortement d'Ouvrage d'Art	02/06/2010	BERTHOLD SA	55320	15 540,00
Eclairage public 2010 (Marché à bons de commande)	26/10/2010	NAILLON SAS	54920	5 337,50
Installation réseau câblage informatique Ecoles Spincourt et Rouvrois	29/04/2010	LAMBOTTIN LAURENT SARL	55240	6 560,00
Rénovation des armoires de commande d'Eclairage Public	27/05/2010	NAILLON SAS	54920	17 325,00
Entretien du réseau d'Eclairage Public	2010	NAILLON SAS	54920	12 188,97
		HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	12 689,73
Entretien, fauchage et débroussaillage des voies communales	2010	DEBROUSS'AGRI	54620	13 899,20

#### MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 90 000 à 124 999, 99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	
Création d'une voirie de liaison et de desserte d'un groupe scolaire à Dommary Baroncourt	02/01/2010	EUROVIA LORRAINE AGENCE Bar le Duc	55001	108 826,20

**MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Programme de Voirie 2010 - Lot 1	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	7 730,50
Programme de Voirie 2010 - Lot 2 Tranche ferme	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	180 439,50
Programme de Voirie 2010 - Lot 2 Tranche conditionnelle	09/06/2010	COLAS EST Centre Meuse	55190	19 079,50

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 1	01/12/2010	MONTI SAS	55150	129 010,09
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 2	01/12/2010	SARIBAT	55430	365 000,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 3	01/12/2010	SMAC	54000	124 502,76
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 5	01/12/2010	ALBRAND SARL	55430	107 791,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 8	01/12/2010	IDEAL CREATIONS	88300	72 012,70
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 9	01/12/2010	JEAN BERNARD REVETEMENTS	54710	29 360,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 10	01/12/2010	PETITJEAN & ENFANTS	55240	42 026,00
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 11	01/12/2010	PETITJEAN & ENFANTS	55240	28 781,00

Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 12	01/12/2010	HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	39 929,80
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 13	01/12/2010	HIRSCHAUER SARL EGIL	55230	128 371,12
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 14	01/12/2010	EGIL	54260	143 707,10
Construction d'une Maison Médicale à Spincourt - Lot 15	01/12/2010	MEUSE PAYSAGES	55000	5 193,40

#### MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

#### MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

#### MARCHES DE FOURNITURES

#### MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

#### MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

#### MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Fourniture et livraison de repas pour les cantines scolaires	01/09/2010	AVENANCE SAS	54400	51 938,40

#### MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE SERVICES****MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	Montant H.T.
Maîtrise d'Œuvre Diagnostic Eclairage Public	02/07/2010	BET HUGUET	54000	9 800,00
Maîtrise d'Œuvre Création d'une Zone d'Activités à Eton	10/09/2010	CONCEPT VOIRIES	55160	19 462,50
Maîtrise d'Œuvre Programme Voirie 2010	08/01/2010	CONCEPT VOIRIES	55160	10 142,29
Mission contrôle technique de construction de la Maison Médicale de Spincourt	27/05/2010	APAVE	57075	6 935,00

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 3 000 000 à 4 844 999 EUROS,99 HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

**MARCHES DE 4 845 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	C. postal attributaire	

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 13. SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Le conseil communautaire examine les différentes propositions que les organismes bancaires ont soumis pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.

Le conseil communautaire :

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide la souscription d'une ligne de trésorerie pour l'année budgétaire 2011 auprès de Caisse d'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 200 000.00 €

Durée : 1 an

Taux : T 4M ou EONIA 0.80 %

Remboursement : trimestriel

Frais de dossier : 0.06 % du montant

Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts.

Le Président est autorisé à signer le présent contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 14. MODIFICATION STATUTAIRE POUR TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA CODECOM.

Le Président rappelle les règles de modification des statuts : conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux relevant de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI aux communes membres.

Passé ce délai, sans prise de position, la décision est réputée favorable. La modification statutaire est acquise dès lors que 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population ont délibéré en ce sens ou lorsque la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant au moins les 2/3 de la population ont délibéré en ce sens.

Le Président propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt comme suit :

#### **Article 3 – Sièges :**

Le siège de la Communauté est fixé à la

Maison des Services, Place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT.

En lieu et place de :

14 rue de l'hôtel de ville – 55230 SPINCOURT

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 15. CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ET LA FOURNITURE D'EXTINCTEURS POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS DE LA CODECOM.

Après consultation pour le choix d'un prestataire qui assurerait l'entretien et la fourniture d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments de la CODECOM, deux entreprises ont établi les propositions suivantes :

### ☞ France Incendie

- Prix unitaire par extincteur portatif : 2,57 €
- Prise en charge globale par site : 19,47 €
- Les coûts de gestion administrative impliquent une facturation minimum de 150 € HT (fournitures étant facturées en sus le cas échéant)
  - Plombage : 0,37 €

### ☞ MSCI

- Vérification extincteur + plomb à sceller inclus 3,04 €
- Prestation de service déplacement sur site 15,63 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences scolaire, service de proximité, habitat,  
Considérant la nécessité d'évaluer l'ensemble du parc d'extincteurs de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,  
Considérant la nécessité de renouveler le contrat d'entretien de ce parc d'extincteurs,  
Considérant la consultation réalisée,  
Au regard des différentes propositions émanant des prestataires de services,  
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société MSCI mieux disante.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 16. CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES GROUPES SCOLAIRES ET DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM.

Après consultation pour le choix d'un prestataire qui assurerait la vérification périodique des installations électriques des groupes scolaires et du bâtiment administratif de la CODECOM, trois entreprises ont établi les propositions suivantes :

- APAVE : 2 039,40 € HT
- Kupiec et Debergh : 1 370,00 € HT
- Dekra : 1 320,00 € HT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la nécessité d'effectuer une vérification des installations électriques des groupes scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Considérant l'obligation de mise en conformité électrique de l'ensemble des ces installations,

Considérant la consultation réalisée,

Au regard des différentes propositions émanant des prestataires de services, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de retenir l'offre de l'entreprise DEKRA mieux disante, pour un montant de 1 320.00 euros HT.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 17. QUESTIONS DIVERSES.

### ↳ CREATION D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DE SPINCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Président informe les membres du conseil communautaire que l'augmentation des effectifs de l'école de Spincourt a conduit l'inspection académique à décider de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine.

L'infrastructure actuelle des locaux, ne permettant pas l'accueil d'une nouvelle classe, il s'agit donc de procéder à une nouvelle construction.

Un tel dossier est éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) au GIP Objectif Meuse, et au Conseil Général de la Meuse. Des demandes de subvention seront établies en ce sens.

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le projet de création d'une classe supplémentaire au groupe scolaire de Spincourt, Considérant l'éligibilité du projet à la DETR, au GIP Objectif Meuse, et au Conseil Général de la Meuse.

Considérant l'étude financière réalisée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR, GIP Objectif Meuse et Conseil Général de la Meuse le dossier de création d'une classe supplémentaire au groupe scolaire de Spincourt selon le plan de financement ci-après.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Fondation	8 000,00	Autofinancement	12 330,30
Dalle béton	2 400,00	Subventions :	49 321,25
Bâtiment	42 406,00	DETR	30 825,78
Classe mobile	4 252,35	GIP Objectif Meuse	17 429,51
Mobilier	3 553,20	CG de Meuse	1 065,96
Maitrise d'œuvre	1 040,00		
Total dépenses	61 651,55	Total recettes	61 651,55

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### ↳ VALORISATION DU SITE DU CANON DE DUZEY – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le site de Duzey est classé Monuments Historiques depuis 1924. Il s'agit de l'emplacement du canon SKL 45 max 380mm. Ce site fut pendant la grande guerre l'un des endroits les plus secrets et stratégiques de l'arrière front allemand.

Un sentier de découverte a été créé en octobre 1999 permettant une visite libre et gratuite pour tous publics (avec possibilité de visite guidée pour les groupes sur réservation).

Afin de donner un second souffle à ce site, avec le soutien de la Mission Histoire du Conseil Général, le projet prévoit :

- ✓ **La création en fin de parcours d'une exposition de canons français ayant servis sur le front de Verdun.** Ces canons sont donnés par le Ministère et sont basés actuellement à côté de Lorient. Pour ce faire, le projet inclut donc :
  - Le coût du transport,
  - Le coût de création de deux panneaux supplémentaires retraçant l'information sur ces canons,
- ✓ **La création d'une zone environnementale :** en effet, des tritons ont élu domicile dans l'emplacement du canon allemand. Il s'agit donc de :
  - Créer une petite marre afin d'y installer les tritons,
  - Créer un panneau d'informations sur ce thème.
- ✓ **La reprise du parcours :**
  - Mise en place de fléchage supplémentaire,
  - Création d'un panneau d'accueil supplémentaire.

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'un tel dossier est éligible au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), et qu'une demande de subvention sera établie en ce sens.

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences environnement, aménagement de l'espace, développement touristique,

Vu le projet de mise en valeur du site du canon de Duzey,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Considérant l'étude financière réalisée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR le dossier valorisation du site du canon de Duzey selon le plan de financement ci-joint.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Lutrins et plaques	7 000	Autofinancement	12 360
Panneaux d'info.	7 000		
Fléchage	1 125	DETR	18 540
Etude de sol	2 575		
Socles béton	12 000		
Maitrise d'oeuvre	1 200		
Total dépenses	30 900	Total recettes	30 900

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### ↳ **CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR POUR LE SIEGE DE LA CODECOM**

Le photocopieur des bureaux de la Communauté de Communes est à changer. Deux propositions afin d'obtenir un appareil identique niveau qualité et débit ont été enregistrées :

- Toshiba 11 330 € HT (installation et formation en sus)
- Est Multicopie : 7 790 € HT (installation et formation incluses)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Vu la consultation réalisée,

Vu la position du bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise EST MULTICOPIE pour un montant HT de 7 790 €.

Le Président est autorisé à signer le contrat et tout document nécessaire.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

↳ **ADHESION A L'ASSOCIATION DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le Président fait part aux délégués communautaires de la création d'une association des présidents de CODECOM.

Cette association a pour objectif de mutualiser les expériences, partager les informations,...

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide

D'adhérer à l'association des présidents de communautés de communes, et autorise le paiement des cotisations inhérentes,

Le Président est autorisé à signer tout document.

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

### Ordre du jour :

1. Adoption des comptes administratifs et affectation du résultat :
2. Vote des taux d'imposition 2011.
3. Vote des budgets primitifs 2011 :
4. Régime de TVA sur lotissements - ZA
5. Examen de la proposition de création d'une communauté d'agglomérations.
6. Point sur la réforme de l'intercommunalité.
7. Compte rendu des réunions des commissions de la CODECOM.
8. Validation du programme voirie 2011.
9. Validation du programme éclairage public 2011.
10. Validation de l'APD du groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
11. Crèches intercommunales.
12. Etat des marchés conclus en 2010.
13. Souscription d'une ligne de trésorerie.
14. Modification statutaire pour transfert de siège social de la CODECOM.
15. Choix d'un prestataire pour l'entretien et la fourniture d'extincteurs.
16. Choix d'un prestataire pour la vérification périodique des installations électriques.
17. Questions diverses.

### **DELEGUES TITULAIRES**

ANTOINE Jocelyne		HENRY Jean-Paul	
ARTISSON Sabine		HESSE Jean Paul	
AUBRY Jean Louis		LAMBERT Jean	
BABIN Bernard		LAMBOTTIN Michel	
BAUDLET M-Claire		LATOUCHE Nicole	
BLONDIN Jean-Marie		LEPLOMB Thierry	
BRELLE François		LEPLOMB Valéry	
BROGGI Josette		LOISON Jean Claude	
CAPUT Christophe		LOUIS PIZZAGALLI Sonia	
COLLIN Bernard		MARRE Bernard	
DUCHET Benoît		MAZET Thierry	
DUCHET James		MIETTON Marcel	
EUSTACHE Danielle		MISSLER Jean-Marie	
FAYON Francis		MODESSE Yves	
GAND Philippe		MORIN Maurice	
GILLET Roger		OTHE Yves	
GOEURIOT Marc		PETIT Bernard	
GRIFFON Philippe		PIERRET Suzanne	
HARACZAJ Philippe		PIRAN Serge	
		QUENTIN Arlette	

REMY Jean Paul	
RENAUDIN Philippe	
SCHWAB Ferdinand	
SPINELLI Gilles	
SUSEK Alain	
THIRIET Marie Ange	

TRINOLI Massimo	
VALETTI Michel	
WATRIN Simon	
WILCKE Christophe	
ZANUTTO Nicolas	

### SUPPLEANTS

ADAMS Valérie	
ADNET Claude	
BELKESSA Nora	
BERTHELEMY Daniel	
BERTHELEMY J-F	
CHARTON Suzanne	
COLLE Clotilde	
COLLIGNON Danielle	
DAUTREAUX Pierre	
DEVAUX Patrice	
DEVILLE Arnaud	
DEVILLE Eric	
DEVOILLE Robert	
DOMMANGE J-Marie	
ETIENNE Nicolas	
GARNIER M-Claude	
GILLET Alicia	
GILQUIN Guy	
GILSON Brigitte	
GOBERT Dominique	
GONZALEZ Bénédicte	
GUILLERMET Patrice	
GURY Claude	
HAINAUX Damien	

HENRIONNET Thierry	
HENRY Patricia	
HEURTAUX Sylvain	
HYPOLITE Xavier	
JOZAN Michel	
JUNG Delphine	
KIRCHER Bernard	
LAIFAOUI Riad	
LAURENT J-François	
LEJARLE Christophe	
LEPOIX Karine	
LOSSILLON Nathalie	
MAIRE Loïc	
MANDIT Nathalie	
MODESSE Muriel	
OLLINGER Anne-Laure	
OLLINGER Chantal	
PERBAL Alain	
PERBAL Daniel	
PERGENT Christian	
SALLIN Arnaud	
SAVARD Laurent	
SCANGA Pascal	
SIBENALER Vincent	

VASINA Valérie

VIVARELLI Danièle
